

## Comment mieux associer les États membres de l'Union européenne au sein de "communautés régionales" dans le respect de leur souveraineté nationale



Les Européens sont en proie à la division. Un Nord, rigoureux sur les dépenses contre un Sud, désireux d'abandonner l'austérité. Un Ouest luttant contre le dumping social contre un Est cherchant à profiter d'un faible coût du travail. Partout, les partis populistes font campagne pour quitter une Union européenne considérée comme une nouvelle Union soviétique imposant des diktats sur l'accueil des migrants. Et le Brexit s'est produit en juin 2016. Il faut redonner une souveraineté au peuple français. Extrait de "Faites l'Europe pas la guerre", de Jean-Luc Sauron, aux éditions Lextenso 2/2

Avec Jean-Luc Sauron

### Le socle de l'Europe des 3

**Un socle alternatif serait envisageable, un socle de l'Europe des 3 reposant sur les États du « triangle de Weimar (7) »** (France, Allemagne, Pologne).

**Ce socle serait plus complexe à installer** compte tenu du décalage dans plusieurs domaines entre la France et l'Allemagne d'une part, et la Pologne d'autre part (développement économique, intégration économique de la France et de l'Allemagne, ancienneté dans l'Union européenne). Mais il peut constituer une piste politiquement moins contestable que les deux premières pistes. En effet, il associerait à deux États fondateurs un grand État (population de près de 36 millions d'habitants) issu de la grande vague d'adhésion de 2004.

La centralité de la zone par rapport à la carte européenne serait aussi un message politiquement fort vis-à-vis de l'extérieur de l'Union européenne, notamment vis-à-vis de la Russie. De plus, la Pologne manifeste un volontarisme évident en matière de défense nationale et compléterait avantageusement les armées française et allemande.

Mais la question de la mise en cohérence des territoires se pose compte tenu de la coupure des années d'appartenance au bloc de l'Est. Tout le retard économique et social dû à la période communiste n'a pas été « rattrapé » depuis 2004. Toutefois, il s'agit d'un acteur majeur de l'Est européen. La Pologne appartient au groupe de Visegrad qui regroupe la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie. Elle a de fortes relations historiques et économiques avec les États baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et pourrait servir de relais dynamisant toute la sphère est-européenne y compris sur ses marches (Biélorussie, Moldavie, et Ukraine).

Là encore, il s'agirait de reproduire au niveau de ces trois États, la démarche proposée précédemment dans le cadre du socle de l'Europe des 2.

Cette structure, en ce qu'elle repose sur un respect scrupuleux de la souveraineté nationale de chacun des trois acteurs, serait la plus à même d'intégrer la Pologne dans le jeu politique de l'Europe de demain. De plus, si ce socle ambitieux à trois arrive à se mettre en place, il serait sans doute celui qui produirait la plus forte synergie au sein de l'Union européenne.

---

Reste que la Pologne connaît une phase politique de conservatisme nationaliste pouvant s'opposer à une telle démarche. La Pologne a-t-elle totalement assumé son « devoir de mémoire » quant aux manifestations d'antisémitisme d'avant et d'après la Seconde Guerre mondiale (8) ? De même, en France, si l'historiographie sur la période de Vichy a fait des avancées importantes depuis le début des années 1970, la réalité de ce régime est-elle suffisamment connue et partagée par les Français ? Seules des nations en paix avec leur passé peuvent aller de l'avant !

Si ces projets de convergence institutionnelle (à 2, à 3 ou à 5) (9) n'arrivaient pas à se mettre en place, des modalités alternatives de convergence fonctionnelle pourraient être envisagées.

(7). « La création en 1991 du triangle de Weimar par MM. R. Dumas, H-D Genscher et K. Skubiszewski, répondait à l'idée que la France, l'Allemagne et la Pologne partageaient fondamentalement une vision commune du devenir de l'Europe et que la réconciliation des sociétés constituait le préalable d'une action concertée au sein de celle-ci. D'abord enceinte privilégiée ayant vocation à appuyer la réconciliation germano-polonaise, inspirée de l'expérience franco-allemande, puis à soutenir et préparer l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, le triangle de Weimar a répondu à ces attentes historiques. », Site internet France diplomatie.

(8). Début 2016, le président polonais a demandé le réexamen de l'Ordre du mérite remis il y a vingt ans à un historien, Jan Tomasz Gross, spécialiste de l'Holocauste, pour avoir affirmé que la Pologne était en partie responsable des crimes de guerre nazis contre la population juive. Le gouvernement nationaliste polonais dirigé par Andrzej Duda estime que les travaux de l'historien salissent la réputation du pays, notamment son livre publié en 2001 sur le massacre de Jedwabne, perpétré par des Polonais catholiques dans un village occupé par les nazis, *Les voisins — Un pogrom en Pologne, 10 juillet 1941*.

(9). D'autres groupes pourraient être tentés comme un groupe nordique (Danemark, Suède, Pays-Bas).

Extrait de *Faites l'Europe pas la guerre*, de Jean-Luc Sauron, publié aux éditions Lextenso, le 25 octobre 2016. Pour acheter ce livre, [cliquez ici](#)

□